

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise, les concours interne et externe d'accès au grade **d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS	
concours interne : 12 postes	concours externe : 18 postes

CONDITIONS D'INSCRIPTION

concours interne : ouvert, aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au **1er janvier 2020** d'une année au moins de services publics effectifs **et être en activité le jour de la clôture des inscriptions c'est-à-dire le 14 Novembre 2019**.

concours externe : ouvert, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au **moins au niveau III** ou *niveau V selon la nomenclature en vigueur antérieurement* (BEPC, CAP, BEP...), ou d'une qualification reconnue comme équivalente (en application du décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique). En vertu de la loi 80-490 du 1^{er} juillet 1980 et du décret 81-317 du 7 avril 1981, les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours ainsi que les sportifs de haut niveau en vertu de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 sans remplir la condition de diplôme exigée.

PÉRIODE DE PRÉINSCRIPTION : du 15 octobre 2019 au 06 novembre 2019*

La préinscription peut s'effectuer :

- Soit sur le site Internet du **CDG76** : www.cdg76.fr
- Soit à l'accueil du CDG 76 durant les horaires d'ouverture (un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition). Si nécessaire, des agents du CDG pourront accompagner les candidats dans cette démarche.
- Par voie postale : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, n° portable et email du demandeur au Centre de Gestion 76.

IMPORTANT : La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 14 novembre 2019 (cachet de la poste faisant foi)

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ -soit par voie postale : 40 allée de la Ronce – ISNEAUVILLE – CS 50072 - 76235 - BOIS-GUILLAUME Cedex.▪ -soit à l'accueil : 40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE |
|---|

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 15 à 17 heures (le vendredi 16h)

DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES : 19 mars 2020 sur le département de la Seine-Maritime.

Tout dossier parvenant au Centre de Gestion de la Seine-Maritime hors délai pour défaut d'affranchissement, insuffisamment affranchi, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription, une capture d'écran ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non-conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Tout incident (retard, perte, affranchissement insuffisant, grève) dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

L'inscription sur liste d'aptitude, après réussite au concours, ne vaut pas recrutement.
En cas de succès, il est nécessaire de justifier de l'aptitude physique à occuper l'emploi considéré